

SEANCE ORDINAIRE du 24 juin 2015

L'an deux mil quinze et le vingt quatre juin à dix huit heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis BOURELLY, Maire.

Présents : Mrs Bernard MOLHERAC, Yvan VALMALLE, Jean-Claude NAUD, Gilbert BLANC, Jean-Jacques GUITTARD. Mmes Isabelle MONTET, Camille HALUT.

Absents : Mme Caroline VICINI (procuration à Bernard MOLHERAC), Mr Yvan LAGET (procuration à Régis BOURELLY).

Mr le Maire donne lecture du dernier procès-verbal.

Le procès verbal est voté à 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention. + Camille Halut ne prend pas part au vote.
↑ (Isabelle et Claude)
au moins

INSTALLATION CAMION PIZZA

Après avoir contacté les commerçants et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'installation d'un camion pizza sur la place du Temple à 2€ le mètre. 2 voix Pont de l'Elze, 5 voix Temple, 4 voix Eglise)

FORMATION LICENCE IV

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à toutes les associations pour l'exploitation de la licence IV, une seule réponse positive est parvenue en mairie ce jour de l'association Les Cévenols en folie. Après longue discussion, il est décidé de la mise en vente de la licence IV à 8 voix pour et 3 abstentions. ^{ne se sont pas} ~~abstentions~~ ^{abstenus mais,} Une proposition d'achat sera envoyée aux restaurateurs du ^{est voté} village. Le repreneur aura obligation de conservée cette ^{en faveur} licence pendant au moins 5 ans. ^{de la location de la} ^{licence IV.}

CONSULTATION ROUTE DU DEVOIS

Suite à la consultation pour les travaux de la route du Devois suite aux intempéries de 2014, deux offres sont parvenues en mairie.

Mr Rémy Valmalle regrette de ne pouvoir faire une offre.

Mr Michel Laget a fait une offre pour un montant de 14 745€ HT soit 17 694€ TTC.

Accepté à 9 voix pour et 2 abstentions

DELIBERATION FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Mr le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes a fait parvenir un courrier informant la commune de la possibilité de répartir librement le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales selon trois modes de répartition.

Je propose au conseil municipal de délibérer afin d'opter pour une répartition dérogatoire livre, de ce fait la commune se verra octroyer la somme de 4573€.

Accepté à l'unanimité.

DPART Mme Nadine RAGOT

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Nadine Ragot qui donne sa démission au 31 août 2015.
Après discussion il est décidé que le profil du poste laissé vacant sera réexaminé.

FNACA

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la FNACA concernant la cérémonie du 14 juillet qui aura lieu exceptionnellement à 17h. En effet à l'occasion de cette cérémonie une plaque en la mémoire de Mr BARRE Robert Alfred Noël Mort pour la France le 7 mai 1972 au Tchad sera apposée sur le monument aux Morts. De même lors de cette manifestation la place du monument aux Morts sera baptisée Place de la Paix en mémoire des trois guerres faisant l'objet de la reconnaissance de la Nation.
Prix de la plaque pour Mr BARRE Robert : 200€ HT
Prix de la plaque Place de la Paix : 125€ HT
Au terme de cette cérémonie un apéritif sera offert sur la Place de l'Eglise.
Accepté à 10 voix pour et 1 abstention.

PROPOSITION POSE D'UNE PLAQUE AU FAUBOURG

Mr le Maire propose au conseil municipal d'apposer une plaque au parking du Faubourg : « Roger ATGER, Maire de 1977 à 2002, Conseiller Général de 1979 à 2004 ».

Accepté à 6 voix pour et ~~5 voix contre~~. → 4 abstentions
1 voix contre

INTERVENTION COLLECTIF DES PARENTS D'ELEVES

Mme Rocher demande à Mr le Maire que le courrier du collectif du RIP de la Vallée Borgne soit lu.

Mr le Maire signale qu'une décision prise en commun par les maires de la communauté de communes a été décidée ce jour : démission symbolique de tous les maires.

FIN DE SEANCE : 19h45



le 9/10/15

